

St Raphaël, le 29 mars 2021

Le chef d'établissement

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Une opération de dépistage ponctuelle sur la base d'un test antigénique destiné à détecter la présence du virus COVID-19, sera organisée le mardi 06 avril 2021 au sein de l'établissement.

Dans ce contexte, et si vous le souhaitez, votre enfant peut bénéficier de ce test de dépistage qui ne pourra être réalisé qu'avec votre autorisation.

Il s'agit d'un prélèvement nasopharyngé, qui ne sera pas effectué si votre enfant s'y oppose au moment du test.

Ce prélèvement sera réalisé par les infirmières Education Nationale.

L'opération de dépistage est organisée dans le respect des consignes sanitaires en vigueur et de la réglementation applicable.

Le dépistage pratiqué est réalisable sans ordonnance et est intégralement pris en charge par l'assurance maladie. Aussi, il vous sera demandé de renseigner votre numéro de sécurité sociale.

Une information spécifique sur le traitement des données personnelles de votre enfant est donnée à la fin du formulaire ci-joint.

Le résultat du test passé par votre enfant vous sera communiqué par l'infirmier(e) Education Nationale. Vous serez à cette occasion informé de la conduite qu'il est recommandé d'adopter en fonction du résultat.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Principal.
Fabrice Escallier-Duront